

N°6 **SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 18 juin 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, M Michel LE GALLO, M Alain KERBIRIOU, Stéphane MORZADEC M Maximilien LE FEUR, M Michel MENGUY, M Gilles LE GALL, M Ludovic L'HOPITAL

ABSENTS : Mme Nathalie KERVERN, (procuration à M Bernard ROHOU), Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, Kate HUSBAND (procuration à Eric CHARROY), Christelle CHEVANCE ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- votants : 13

Ordre du Jour :

- 1) *CCKB- Composition du futur conseil communautaire (nombre de conseillers)*
- 2) *Avis Carrière de Bellevue*
- 3) *Ligne électrique alimentant le Rhun*
- 4) *Renouvellement du Contrat PEC Jean Paul LE BOEDEC*
- 5) *Parking Lande de Gouarec-validation*
- 6) *Remplacement de la tondeuse*
- 7) *Remplacement de l'ordinateur*
- 8) *Décision modificative au budget*
- 9) *Admission en non-valeur*
- 10) *Demande de subvention (ADMR Corlay)*
- 11) *Amende de police- demande de subvention*
- 12) *Gazette de juillet*
- 13) *Questions diverses*

Information Comité d'entraide Ste Tréphine

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.

Le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour qui lui a été transmis, le point suivant « vestiaires au terrain de foot »

Pas d'objection, le point est donc rajouté à l'ordre du jour.

01-18062019 – Vestiaires au terrain de foot

Afin d'anticiper une possible modification des normes sanitaires relatives à l'éviscération et la découpe du gibier, le président de la société de chasse a sollicité la mairie afin que soit mis à disposition de son association le local des anciens vestiaires du terrain de football. Des travaux seraient certes à prévoir, suppression de cloisons, de points toilettes et douches, réaménagement intérieur mais seraient effectués par les membres de l'association.

Plusieurs questions sont soulevées notamment au sujet de la toiture en plaques de fibrociment dont l'une serait cassée. Faut-il procéder à une légère réparation ou s'engager dans une opération de désamiantage de l'ensemble du bâtiment ?

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de mettre ce bâtiment, en l'état, à disposition de la société de chasse, à charge pour elle de réaliser les travaux qu'elle juge utiles et nécessaires.

02-18062019 – Population plélauffienne

Suite au recensement de la population réalisé en 2017, la démographie plélauffienne se compose ainsi:

- population municipale : 672 habitants
- population comptée à part : 27 habitants
- soit une population totale de 699 habitants.

A cette population totale INSEE, il convient d'ajouter 135 personnes propriétaires ou occupant des résidences secondaires afin d'obtenir la population dite DGF, soit 834 personnes, prise en compte pour le calcul des dotations et cotisations diverses.

Ce nombre conforte le conseil.

03-18062019 – Composition du futur conseil communautaire – nombre de conseillers

Les communes peuvent, au plus tard pour le 31 août 2019, déterminer **par un accord local** le nombre de sièges de conseillers communautaires à répartir, après renouvellement des conseils municipaux en 2020. Passé ce délai, la répartition se fera selon le droit commun. Le nombre de sièges que comportera l'EPCI sera arrêté par le Préfet, au plus tard le 31 octobre 2019. (Répartition des sièges selon la population municipale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et une abstention, de choisir la répartition selon le droit commun.

04-18062019–Avis Carrière de Bellevue

Par arrêté préfectoral du 22/05/2019, une enquête publique est ouverte du 17 juin 2019, 9h00 au 17 juillet 2019, 17h00 à la mairie de Bon Repos sur Blavet (mairie siège Laniscat et mairie déléguée Saint-Gelven) sur la demande de la SAS Carrières de Saint-Lubin, représentée par M. Raphaël Roch, Lessard Carrières - 22210 Plémet, pour être autorisée à : renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière pour trente ans, augmenter le périmètre exploité et approfondir le site, maintenir les installations fixes de traitements des matériaux, accueillir des matériaux inertes extérieurs. Le projet est situé lieu-dit Bellevue Saint Gelven à Bon Repos-sur Blavet.

Soulignant les engagements pris par l'entreprise pour prévenir parer à toute nuisance environnementale d'une part, rappelant d'autre part l'impact économique local, 7 emplois permanents, fourniture de matériaux aux collectivités et entreprises locales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à l'extension de la carrière par 11 voix pour et 2 absentions.

05-18062019– Ligne électrique alimentant le Rhun

Depuis la tempête "ZEUS" de mars 2017, la ligne électrique desservant le village du Rhun n'a pas été réparée.

La réparation avec un possible passage en "torsadé" engendrerait un investissement conséquent de la part d'Enedis qui suggère, vu que personne n'habite ce village, de supprimer cette ligne.

Le Maire informe le conseil que bien qu'inhabités à ce jour et certes quelque peu embroussaillés, les bâtiments de l'ancienne ferme du Rhun, appartenant aujourd'hui à 2 propriétaires différents suscitent régulièrement des convoitises de la part de potentiels acheteurs et qu'une restauration n'est pas à exclure. De ce fait, il souhaite que cette ligne électrique soit maintenue sans pour autant s'opposer à une éventuelle modification du tracé.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de maintenir la ligne.

06-18062019– Renouvellement du Contrat PEC Jean Paul LE BOEDEC

Le contrat de Jean Paul Le Boédec, qui travaille aux services techniques de la commune, arrive à échéance.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée des entretiens qu'il a eus avec Pôle-Emploi concernant une possible prolongation du contrat de Monsieur le Boédec.

Jean-Paul LE BOEDEC, agent technique chargé des espaces verts est embauché en Contrat Unique d'Insertion puis Parcours Emploi Compétences depuis 3 ans. Ce contrat arrive à échéance à la mi-juin.

Un nouveau contrat peut être proposé à M Le Boédec sous la forme d'un Parcours Emploi Compétences d'une durée de 9 à 12 mois.

Ce contrat aidé est subventionné à hauteur de 50% du salaire brut.

M Le Boédec est compétent dans les fonctions qui lui sont confiées, de plus, il est proche de la retraite.

Prenant en compte tous ces éléments dans leur globalité, le conseil, après délibération émet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du contrat de Monsieur Le Boédec pour une durée d'un an.

07-18062019 – Parking La Lande de Gouarec - Validation

Lors d'un précédent conseil municipal en date du 8 avril, il avait été convenu que le terrain situé « Route de Pontivy » serait aménagé en parking.

L'entreprise Guégan TP, retenue pour effectuer ces travaux a depuis fait savoir qu'elle ne pourrait le faire avant la fin de l'année.

L'entreprise Eiffage, travaillant à proximité, se propose d'effectuer ces travaux avant l'été pour un montant de 10215€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de l'entreprise Eiffage et valide les travaux.

08-18062019 – Remplacement de la tondeuse TORO

La tondeuse actuelle TORO, livrée en 2006, est régulièrement en panne.

40000€ ont été prévus cette année en investissement pour l'achat de matériel.

Le remplacement de la tondeuse semble s'avérer nécessaire, voire indispensable.

Conformément au Code des marchés Publics, une publicité sera faite via la plate-forme Médialex, avec une date de dépôt de dossier pour le 8 juillet.

Valeur technique 40%

Prix 40%

SAV 20%

Un CCTP, une lettre de commande vont être préparés pour être joints à l'annonce.

Toutes les remarques liées l'achat d'une tondeuse peuvent être faites jusqu'à mercredi soir en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la publication d'une annonce sur Médialex pour l'achat d'une tondeuse

D'autoriser le maire à engager les procédures et à signer tous documents s'y référant.

09-18062019 – Remplacement de l'ordinateur

L'ordinateur du bureau du secrétariat a des soucis de fonctionnement, arrêts inopinés.

Plusieurs retours pour réparations ont été faits à l'entreprise MCE de Pontivy, mais sans que cela solutionne les problèmes rencontrés.

Un contact a été pris avec l'entreprise "La Puce Informatique" de Loudéac. Une analyse du poste a permis de déceler plusieurs erreurs sans que la cause puisse être identifiée. Le remplacement de l'ordinateur semble aujourd'hui être la solution la plus adaptée.

L'entreprise "la Puce Informatique" a fait parvenir le devis ainsi établi :

Achat d'un nouveau ordinateur : 1 473.41€ TTC (NAS serveur inclus dans le prix)

Contrat de maintenance pour une durée d'un an

Intervention hors contrat : 60€ HT, contrat forfaitaire de 299€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de valider le devis ainsi que le contrat de maintenance et autorise le maire à signer tous documents s'y référant.

10-18062019 – Décisions modificatives N° 3 au budget communal et assainissement

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder a des modifications sur le budget communal, notamment pour alimenter le compte emprunt :

Budget communal : décision modificative N°3

Compte	Montant
Dépenses C/1641	+ 7 000€
Dépenses C/ 2151	- 7 000€

Il y a lieu d'émettre des mandats pour des créances éteintes et des admissions en non-valeur

Compte	Montant
Dépenses C/6542	+ 4 187.42€
Dépenses C/ 6541	- 4 187.42€

Budget Assainissement : décision modificative N°3

Compte	Montant
Dépenses C/6542	+ 561.17€
Dépenses C/ 6541	- 561.17€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les modifications portées au budget

09-18062019 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M Jean-Louis MEVEL, comptable du Trésor au Centre de Finances Publiques de Rostrenen, pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants :

Budget Assainissement

Article 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur au budget assainissement les titres de recettes suivants :

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2010	T-9911	19,87	RAR inférieur seuil poursuite
2012	R-1-1	39,39	Combinaison infructueuse d actes
2013	R-1-1	240,18	Combinaison infructueuse d actes
2014	R-1-2	217,57	Combinaison infructueuse d actes

2015	R-2-6	3,04	RAR inférieur seuil poursuite
2015	R-2-6	111,00	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-1-43	0,70	RAR inférieur seuil poursuite
2013	R-1-46	75,33	Combinaison infructueuse d actes
2011	R-1-40	200,98	Combinaison infructueuse d actes
2019	R-1-51	0,90	RAR inférieur seuil poursuite
2015	R-2-58	4,75	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-2-58	120,00	Combinaison infructueuse d actes
2007	T-28	94,27	Combinaison infructueuse d actes
2013	R-1-106	97,38	Combinaison infructueuse d actes
2014	R-1-118	123,56	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-2-120	2,47	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-2-120	108,00	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-8	54,41	Combinaison infructueuse d actes
2015	R-2-171	100,00	Combinaison infructueuse d actes
Total		1 613,80 €	

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses, compte 6541 pour un montant de 1613,80€ et au compte 6542 pour un montant de 561,17€, du budget annexe assainissement pour l'exercice en cours.

Le conseil valide à l'unanimité les admissions en non-valeur au budget annexe "Assainissement".

Budget Communal

Article 1 : DECIDE d'admettre en non-valeur au budget communal les titres de recettes suivants :

2017	T-215	4,50	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-83	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-195	65,83	Combinaison infructueuse d actes
Total		70,73 €	

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses, compte 6541, du budget communal pour l'exercice en cours.

Le conseil valide à l'unanimité ces admissions en non-valeur au budget communal.

10-18062019 – Demande de subvention - ADMR

L'ADMR de Corlay sollicite une subvention de la part de la commune, précisant dans sa demande qu'elle est intervenue dans 2 familles au cours de l'année 2018.

Le conseil, à l'unanimité, vote une subvention de 40€.

11-18062019 – Amende de police-demande de subvention

Monsieur le Maire expose au conseil le projet des aménagements pour la sécurisation de différents points jugés dangereux. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes : Aménagements de sécurité routière. Le coût de ces opérations est estimé à 18000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité routière pour un coût de 18000 € HT auprès des Sociétés COLAS et BSN

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées et à signer tous documents relatifs à ces aménagements.

12-18062019 – Gazette de juillet

Eric Charroy, Maire Adjoint, présente la maquette du prochain numéro de la Gazette

Mot du maire

Brèves de conseil notamment le budget

Article Pierre Le Dour (exhumations funéraires à Plélauff)

Festival Empreintes d'Artistes

Plb+ autocross

Famille Le Serrec à Lille finale Guingamp-Strasbourg

Remerciement à la commune d'une famille dont la maison a brûlé (un courrier qu'ils ont rédigé)

Atlas départemental des paysages

Pages habituelles (jeux, agenda, naissances, mariages, décès)

Photo mystère

Poésie si il y a de la place

Questions diverses

Jardinières du bout du pont : les jardinières sont sales

Projet Exploration minière :

Arrêté du 11 avril 2019, acceptant la renonciation totale de la société Variscan Mines, au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent, et substances connexes dite « Permis de Loc Envel » dans le département des Côtes d'Armor).

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances, en date du 11 avril 2019, la renonciation totale de la société Variscan Mines portant le numéro 528 859 846 au registre du commerce et des sociétés, dont le siège social est situé « 16 Rue Léonard de Vinci » 45077 Orléans Cedex ; au permis exclusif de recherches de mines de tungstène, molybdène, cuivre, zinc, plomb, étain, or, argent et substances connexes ; dit « Permis de Loc-Envel », portant sur tout ou partie du territoire des communes de Belles-Isle-en-Terre, Bourbriac, Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Coadout, Grâce, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Loguivy-Plougras, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Moustéru, Pédermec, Plésidy, Plougonver, Ploumagoar, Plounévez-Moëdec, Plourac'h, Pont-Melvez, Saint-Adrien, Saint-Péver et Tréglamus dans le département des Côtes d'Armor est acceptée.

Balayeuse

L'outil présenté lors du précédent conseil n'est pas adapté aux besoins de la commune.

Présentation des permis de construire et d'aménager : Pas de remarques particulières

Information de la part des délégués du personnel du CEKB de Sainte-Tréphine sur leurs conditions de travail.

Sortie Bowling pour les enfants de 6 à 16 ans le samedi 22 juin.

Passage de la PLB le samedi 29 juin. Une réunion de préparation aura lieu le vendredi 21 juin en mairie

Bouche à Incendie : des fuites sont signalées

Tempête Miguel : un arbre est tombé au Pouldu, emportant la ligne électrique. a ce jour des fils sont toujours en pendant et la réparation peut entraîner des dommages sur les arbres fruitiers du verger situé à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H57

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente</i>
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LE BARS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	<i>Absente</i>
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente</i>
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	
<i>Michel MENGUY</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	